

les réquisitions les plus diverses, la conscription. Il est difficile d'affirmer aujourd'hui, laquelle des deux dernières mesures fut la plus populaire. Car le peuple ignorant la véritable indépendance nationale, attachait le plus haut prix au maintien de ses franchises locales, qu'à part Philippe II et Joseph II, les souverains « étrangers » avaient eu soin de respecter. La population était prête à suivre n'importe quel drapeau, pourvu qu'il protégeât ses institutions sociales et religieuses.

Rien ne définit d'ailleurs mieux la mentalité des dirigeants que la proclamation du 6. 11. 1798, dont Scheffer fut un des signataires, et dont le verbiage grandiloquent et anti-religieux incitait à la basse délation (Voir pièces justificatives, no 2).



FRANÇOIS SCHEFFER-SEYLER vers 1800.

Tableau app. à la famille Wirion-Reuter.

Quant aux proclamations datées des 31. 12. 1798 et 25. 8. 1800, elles se passent de tout commentaire (voir pièces justif., nos 3 et 4).

Au moment où la guillotine fonctionnait pour la première fois sur le Marché-aux-poissons, Scheffer acquit, comme bien national, le jardin et le couvent des Capucins, qui fut transformé en magasins d'approvisionnement. (39) Ce terrain occupait une partie de l'actuelle Place du Théâtre, tout le quartier englobant aujourd'hui le couvent et l'église des pères Rédemptoristes ainsi que les immeubles nos 11, 13 et 15 de la Côte d'Eich. Le prix d'acquisition fut dérisoire, de même que celui de mainte pièce du mobilier sacré, dispersé un demi-siècle plus tard par le testament de sa veuve. Cependant nous conservons un des troncs de l'église des pères Capucins. Ayant servi dans les rayons de l'épicerie Scheffer-Seyler, le tronc a sa fente bouchée avec de la cire à cacheter et porte l'inscription « Noix Muscades ».